JUGEMENT TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

Affaire: Dupont c/ Martin Date: 15 janvier 2024

DEMANDEUR:

Monsieur Jean DUPONT Né le 12 mars 1975 Demeurant 15 rue de la Paix, 75001 Paris

DÉFENDEUR:

Madame Marie MARTIN Née le 8 juin 1980 Demeurant 42 avenue des Champs, 69001 Lyon

Type Montant Bénéficiaire

Dommages-intérêts 5 000 € Jean DUPONT

Frais de procédure 1 500 € Jean DUPONT

Total 6 500 €

PAR CES MOTIFS, le Tribunal condamne Marie MARTIN à verser à Jean DUPONT la somme de six mille cinq cents euros (6 500 €) au titre des dommages-intérêts et frais de procédure.